

**VILLE DE LA SEYNE SUR MER - ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA  
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS  
SUR LE RESEAU ROUTIER COMMUNAL**  
arrêté n°19-0117 du 11 Février 2019

**AVIS DE TENUE DE CHANTIER COURANT**  
(à transmettre au moins 1 semaine avant le démarrage du chantier)

Numéro de l'arrêté de Chantier Courant : 19-0117-2019-0258c

LOCALISATION DU CHANTIER (rue, avenue, place, voie, n°, tronçon...) :  
Chemin de DONICARDE

Porte atteinte à l'intégrité du domaine public : **NON**

**NATURE DES TRAVAUX :**

Ouverture de chambre FT existante pour le compte d'ORANGE

Travaux exécutés par une entreprise Maître-d'œuvre/ouvrage: Société SCOPELEC SUD EST, pour le compte d'ORANGE	Travaux exécutés en régie ou dans le cadre d'un marché public de travaux pour le compte de la Ville
--	--

PERIODE PREVUE : le 03/06/2019 au 07/06/2019.

**MODE D'EXPLOITATION**

Type	Oui	Non	Observations
Limitation de vitesse	X		
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécit	X		
Alternat	B15/C18	X	
	K10	X	
	Feux tricolores	X	

**CONTACT ENTREPRISE**

Nom et adresse de l'entreprise : Société SCOPELEC, 185, rue de la CREATION 83 390 CUERS

Personne responsable du chantier :

Téléphone de permanence du chantier 24/24 : 04 94 28 07 20

ENTREPRISES : SCOPELEC.

Date : 21/05/2019

Signature/cachet :

**Cadre réservé à l'administration**

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

<b>OUI</b>	<b>OUI, avec les restrictions suivantes :</b>	<b>NON, au motif suivant :</b> Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique Autre
<b>X</b>		
A La Seyne sur Mer, le 24 MAI 2019		Signature/cachet : 